



COMMISSION LITIGES & CONTENTIEUX

COMMISSION RESTREINTE DU 3 MAI 2019

Présidence de : Monsieur DELEON M.

Présents : Madame LOUIN P., MORICE J.P.

**MATCH D2 – Groupe E : US BECHEREL MINIAC S/BECHEREL – RENNES BREIZH FOBAL KLUB
du 28/04/2019 :**

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'Arbitre déclarant que la rencontre n'a pu aller à son terme suite à la blessure d'un joueur et l'intervention tardive des pompiers,

En conséquence, **donne match à rejouer** à la première date disponible au calendrier, le 12 Mai 2019.

Par ailleurs, rappelle aux deux clubs l'obligation de remplir une feuille de match avant le début de la rencontre, que ce soit une F.M.I. ou une feuille de match papier.

Le Président
M. DELEON